



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 16

Séance du : 11/12/2018. Date de convocation : 05/12/2018.
L'an deux mil dix-huit le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUCHERLE Christine mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
BAGNOL Frédéric mandat à : VIALE Catherine
CASTRO Marjolaine, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : VIALE Catherine.

Objet : budget primitif 2018 – décision modificative n°3

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

- vu le Code Général des collectivités Territoriales
 - vu le budget primitif 2018 délibéré le 27 mars 2018,
 - considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,
- après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
- adopte la décision modificative numéro 3 telle que figurant dans le tableau ci-après :

OPERATIONS REELLES :

DESIGNATION DES CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT		DESIGNATION DES CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 23 – ARTICLE 2313 –	+ 5 000 euros	CHAPITRE 934- ARTICLE 2315 – COTE AUX OUEST	- 10 000 euros
CHAPITRE 936 - ARTICLE 2313 - MAISON DE SANTE	+ 5 000 euros		

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron.
le 13 décembre 2018

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 16

Séance du : 11/12/2018. Date de convocation : 05/12/2018.
L'an deux mil dix-huit le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUCHERLE Christine mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
BAGNOL Frédéric mandat à : VIALE Catherine
CASTRO Marjolaine, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : VIALE Catherine.

Codification ACTES : 7.10 décisions budgétaires diverses

Objet : budget principal, exercice 2019, autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice auquel il s'applique ou jusqu'au 31 mars de cet exercice, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Dans cette limite ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget primitif 2019 étant débattu dans le courant du premier trimestre de l'exercice 2019, l'application de cette disposition concerne les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles des chapitres 20, 204, 21 et 23, du budget de l'exercice 2018.

La ventilation de ces crédits qui seront à reprendre au minimum au budget primitif est :

- Chapitre 21 : 10 426 euros
- Chapitre 23 : 39 098 euros
- Opération 930 « PUP Vignes Saint- Martin » : 73 018 euros
- Opération 931 « PUP Les Grands Chênes » : 88 516 euros
- Opération 932 « aménagement espace de verdure » : 5 726 euros
- Opération 933 « vidéo protection » : 8 924 euros
- Opération 934 « coteaux ouest » : 90 500 euros
- Opération 935 « centre ancien » : 83 186 euros
- Opération 936 « maison de santé » : 8 000 euros

Ces crédits seront affectés sur des comptes de travaux ou d'acquisition selon la nature de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2018,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron.

le 13 décembre 2018.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 14
 votants : 16

Séance du : 11/12/2018. Date de convocation : 05/12/2018.
 L'an deux mil dix-huit le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUCHERLE Christine mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
 BAGNOL Frédéric mandat à : VIALE Catherine
 CASTRO Marjolaine, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : VIALE Catherine.

Codification ACTES : 7.10 finances locales diverses

Objet : concours du trésorier de Montélimar, attribution de l'indemnité de conseil

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Suite à la nomination de Madame Yvette VALERIANI, trésorier principal du Trésor Public, en qualité de chef de poste de la trésorerie de Montélimar à compter du 1^{er} septembre 2018, en remplacement de Monsieur Patrick BUENO, Monsieur le Maire propose que l'indemnité de conseil lui soit accordée.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

décide :

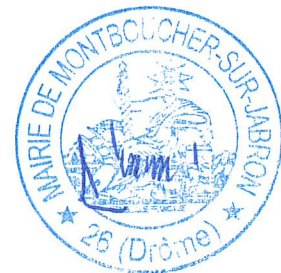
- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et :
 - d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
 - que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Yvette VALERIANI, responsable de la Trésorerie de Montélimar.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron.

le 13 décembre 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 14
 votants : 16

Séance du : 11/12/2018. Date de convocation : 05/12/2018.
 L'an deux mil dix-huit le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUCHERLE Christine mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
 BAGNOL Frédéric mandat à : VIALE Catherine
 CASTRO Marjolaine, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : VIALE Catherine.

Codification ACTES : 7.10 finances locales diverses

Objet : indemnité de confection des documents budgétaires

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982,

- vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités de budgets allouées par les communes aux comptables du trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissement Publics Locaux,
- compte tenu de la nomination de Madame Christiane VILLE à compter du 1^{er} septembre 2018, en remplacement de Monsieur Christophe LAURENSOU.

décide :

- que l'indemnité de budget, pour un montant de 45,73 euros par an, est accordée à Madame Christiane VILLE, Inspecteur des finances à la Trésorerie de Montélimar.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron.
 le 13 décembre 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC



Almor



Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 14
 votants : 16

Séance du : 11/12/2018. Date de convocation : 05/12/2018.
 L'an deux mil dix-huit le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUCHERLE Christine mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
 BAGNOL Frédéric mandat à : VIALE Catherine
 CASTRO Marjolaine, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : VIALE Catherine.

Codification ACTES : 3.5 – Actes de gestion du domaine public

Objet : « Le Coteau Saint-Martin » et « La Prairie », classement et intégration de places et voies communales

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux, approuvée par délibération du Conseil Municipal le 20 juillet 2010. Cette mise à jour avait permis d'identifier 40 161,75 mètres de voies communales.

Il rappelle également que ce total avait été réduit à 39 976,25 mètres linéaires suite au déclassement de la parcelle reliant le Chemin du Vermonon au Chemin de Constantin (délibération du 27 mars 2012).

Monsieur le Maire informe que la procédure de classement ou déclassement d'une route communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (deuxième alinéa de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière). Il en résulte que l'ouverture à la circulation publique d'une route existante, qui n'est pas classée dans le domaine public routier communal, ne nécessite pas d'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle la rétrocession gratuite à la commune, par :

- l'A.S.L. Coteau Saint-Martin, groupant tous les propriétaires des terrains dépendant du lotissement « Le Coteau Saint-Martin »,
- la Société pour le Développement de la Construction – SDH CONSTRUCTEUR, propriétaire de « La Prairie »

de terrains destinés à être incorporés à la voirie, aux espaces libres publics et au domaine privé de la commune.

Il fait connaître aux membres présents que les actes authentiques ont été signés le 27 septembre 2016 (A.S.L. Le Coteau Saint-Martin) et le 16 mai 2018 (SDH CONSTRUCTEUR) et qu'il y a lieu par conséquent de procéder au classement et intégration dans la voirie communale des voies rétrocedées.

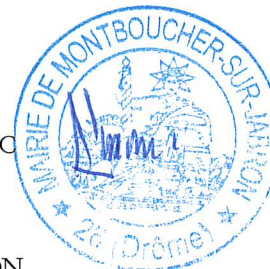
Il présente aux membres du conseil municipal, un tableau de classement des voies, rues et places concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
- vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;
- considérant qu'il est nécessaire d'intégrer dans la voirie du domaine public routier communal les diverses voies, rues et places ouvertes à la circulation,
- décide
 - o de classer en voies communales les routes, rues et places figurant au tableau de classement des voies, rues et places communales joint à la présente délibération de mise en ordre
 - o de fixer la longueur des voies, rues et places à 39 976,25 mètres plus 917,50 mètres soit un total de 40 893,75 mètres.
 - o d'intégrer ces voies, rues et places dans le domaine public communal
 - o de désigner et d'autoriser Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron.
 le 13 décembre 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC

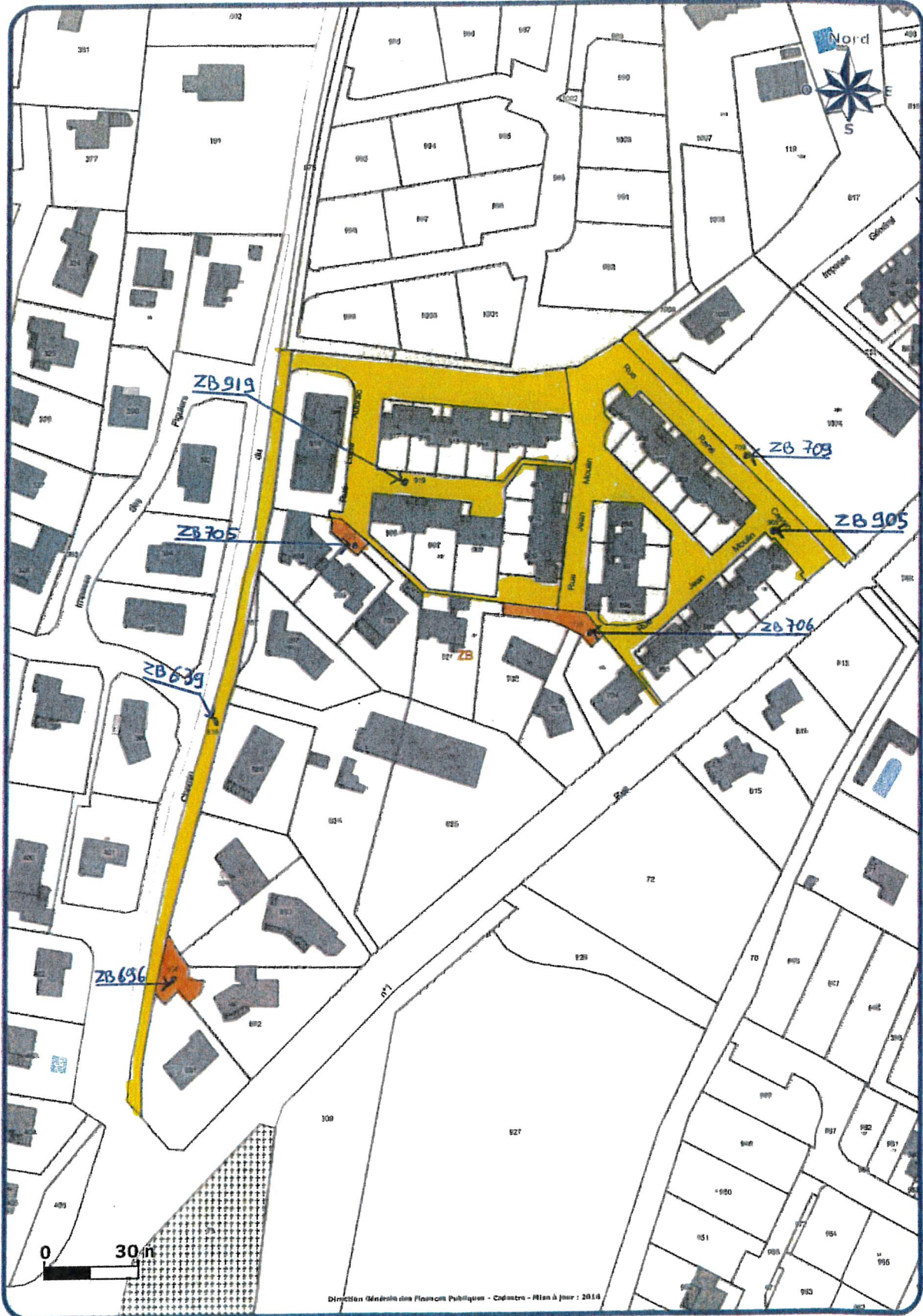


CLASSEMENT et INTÉGRATION						
N° d'ordre, sauf rues et places	désignation	origine	extrémités	surface (en m2)	longueur (en m)	NOM
	ZB 696	ZB 639	ZB 639	154	38,50	Chemin du Petit Bois
	ZB 705	ZB 919	ZB 919	67	16,75	Rue Lucie Aubrac
	ZB 706	ZB 905	ZB 905	175	43,75	Rue Jean Moulin
	ZB 639	ZB 875	Rue Saint-Martin	1117	élargissement de voirie	Chemin du Petit Bois
	ZB 709	Rue Saint-Martin	ZB 988	503	élargissement de voirie	Rue René Cassin
	ZB 905	Rue Saint-Martin	ZB 919	2241	560,25	Rue René Cassin et Rue Jean Moulin
	ZB 919	ZB 905	ZB 639	1033	258,25	Rue René Cassin et Rue Lucie Aubrac
LONGUEUR TOTALE DE VOIRIE À INTÉGRER :.....					917,50	mètres

Fait à Montboucher sur Jabron,
le 13 décembre 2018

Le Maire,
Bruno ALMORIC







Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 14
 votants : 16

Séance du : 11/12/2018. Date de convocation : 05/12/2018.
 L'an deux mil dix-huit le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUCHERLE Christine mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
 BAGNOL Frédéric mandat à : VIALE Catherine
 CASTRO Marjolaine, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : VIALE Catherine.

Codification ACTES : 3.1 acquisition

Objet : ASL « Les Echaunes » / Commune : rétrocession des voiries et des espaces verts - lotissement « Le Jardin des Echaunes » - ZB n° 298, 299,

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association Syndicale Libre (A.S.L.) « Les Echaunes », domiciliée Rue des Coquelicots à Montboucher sur Jabron (Drôme), propriétaire sur la commune d'une partie de la voirie du lotissement « Le Jardin des Echaunes », a fait connaître son souhait de rétrocéder gratuitement à la commune ces parties communes du dit lotissement, destinées à être incorporées à la voirie communale, à savoir :

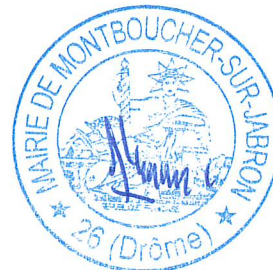
- Parcelle : ZA n°298 d'environ 1 455 m2 (voirie)
- Parcelle ZA n°299 d'environ 74 m2 (voirie)

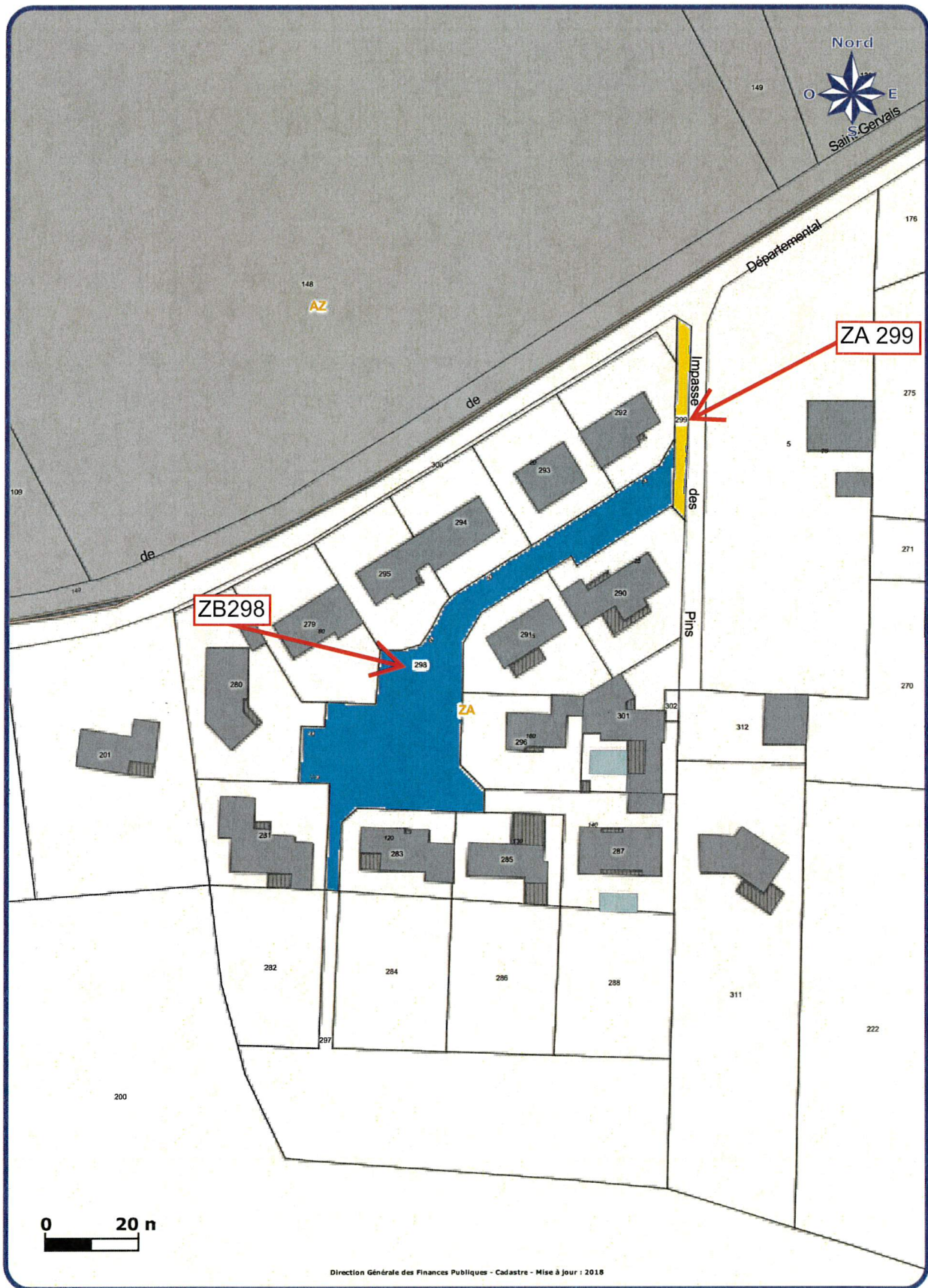
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide qu'il doit être procédé à la rétrocession gratuite à la commune des parcelles cadastrées :
 - Parcelle : ZA n°298 d'environ 1 455 m2 (voirie)
 - Parcelle ZA n°299 d'environ 74 m2 (voirie)
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces acquisitions et à signer auprès du notaire les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron.
 le 13 décembre 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC







Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 16

Séance du : 11/12/2018. Date de convocation : 05/12/2018.
L'an deux mil dix-huit le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUCHERLE Christine mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
BAGNOL Frédéric mandat à : VIALE Catherine
CASTRO Marjolaine, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : VIALE Catherine.

Codification ACTES : 8.3- voirie

Objet : dénomination de rues- lotissements « Les Adrets » et « Le Domaine de L'Abri ».

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été donné une dénomination officielle à l'ensemble des voies, places, impasses et rues communales, et qu'il a été procédé à un numérotage des maisons. A ce jour, il informe qu'il serait nécessaire de donner une dénomination officielle à de nouvelles impasses.

Le Conseil Municipal :

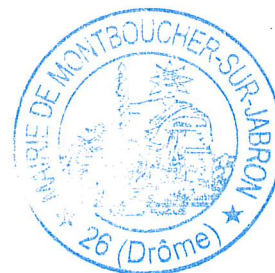
- vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,
 - considérant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux rues et informé des conditions d'exercice du choix du Conseil Municipal,
 - considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation,
- décide :
- que les rues des lotissements « Les Adrets » et « Le Domaine de l'Abri » en cours de réalisation, ci-après désignées, telles qu'elles apparaissent aux plans annexés à la présente délibération, recevront pour dénominations officielles :
 - lotissement « Les Adrets »
 - * « Rue Simone Veil »
 - lotissement « Le Domaine de l'Abri »
 - * « Rue Marquise de Sévigné »
 - désigne et autorise Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces mesures,
 - dit que les crédits nécessaires pour la fourniture et la pose des plaques, des poteaux et des panneaux seront prévus au budget de la commune.

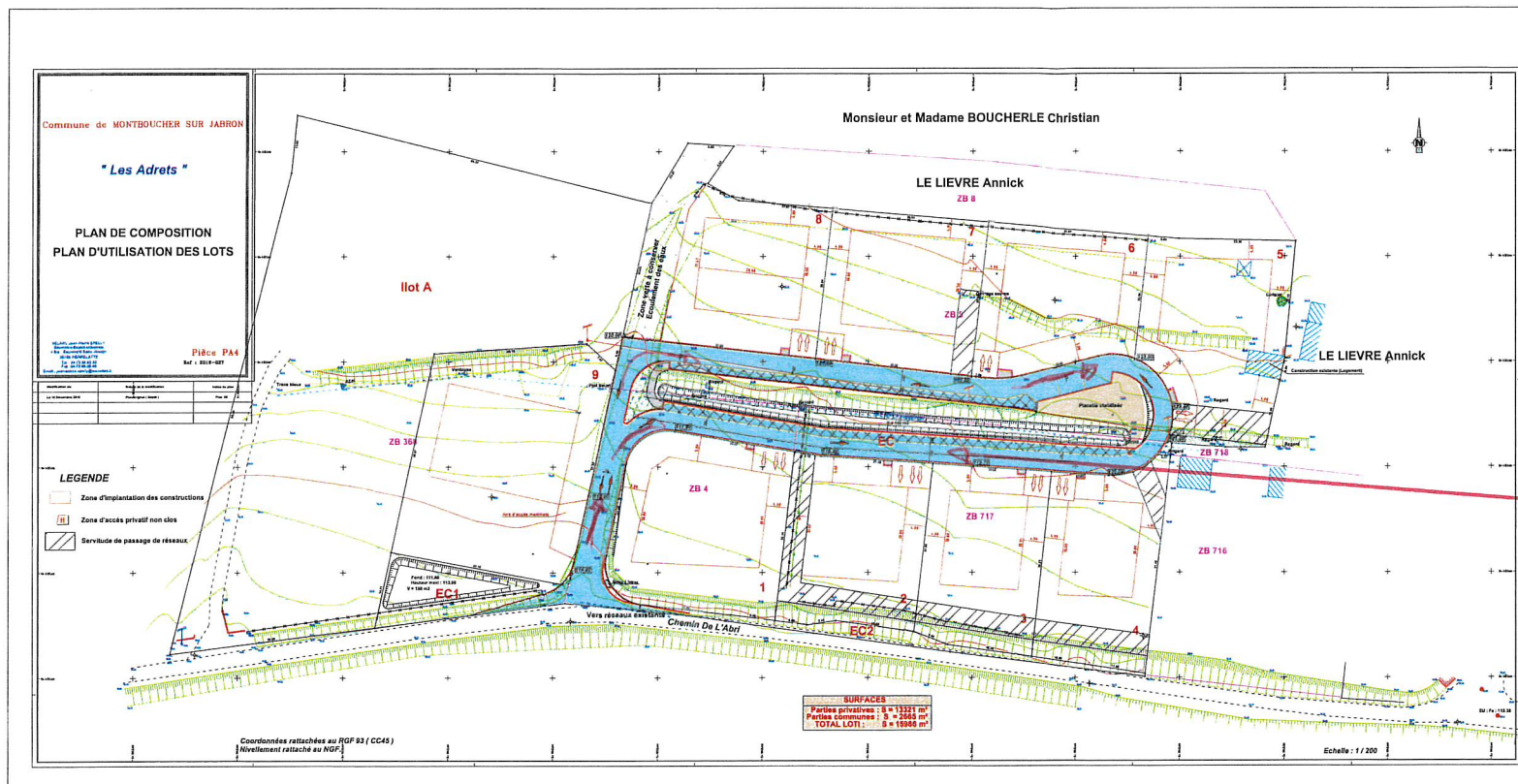
Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron.

le 13 décembre 2018.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Commune de MONTBOUCHER SUR JABRON

" Le Domaine De l'Abri "




PLAN DE COMPOSITION
PLAN D'UTILISATION DES LOTS

M. LAM, Jean-Pierre DELLY
Carpenter-Électricien
Rue de la République
41000 MONTBOUCHER SUR JABRON
Tel : 03 45 48 22 32
Email : jean.pierre.delly@orange.fr

Pièce PA4
Ref : 2018-076

Modification de	Signe de modification	Intitulé du plan
Le 01/03/2017	Plan d'usage initial	Plan M

LEGENDE

-  Zone d'implantation des constructions
-  Zone d'accès privatif non clos
-  Accolement obligatoire des deux constructions
Sur la limite séparative désignée par la flèche.

SURFACES	Vanne 1	Vanne 2
Parties privatives	13 = 9827 m ²	14 = 12023 m ²
Parties communes	5 = 7162 m ²	6 = 1288 m ²
TOTAL	15 = 16989 m ²	17 = 13311 m ²
TOTAL LOTI	8 = 20300 m ²	

Coordonnées rattachées au système RGF93 (CC45).
Nivellement rattaché au NGF.

Echelle : 1 / 250

Rue Marguerite
de Sérigné

Légende

-  Abricotier
-  Cypripès
-  Olivier
-  Pin
-  Chêne
-  Cuisrier



Nombre de conseillers :
 en exercice : 19
 présents : 14
 votants : 16

Séance du : 11/12/2018. Date de convocation : 05/12/2018.
 L'an deux mil dix-huit le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, DEVERA Louis, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond, FLACHAIRE Yves, CROUZET Jean-Louis, JOUFFRE André, ROISSARD Marie, DOREL Patricia, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric, AVRILA Anne, VIALE Catherine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUCHERLE Christine mandat à : D'HAILLECOURT Raymond
 BAGNOL Frédéric mandat à : VIALE Catherine
 CASTRO Marjolaine, HILAIRE Stéphane, ALCINDOR Kathleen

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : VIALE Catherine.

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : Maison médicale - demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - année 2019

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de construction d'un immeuble comprenant une maison médicale en rez-de-chaussée et des logements en étage. L'ensemble immobilier projeté est situé Rue Saint-Martin, à Montboucher sur Jabron (Drôme)

Il précise que la commune prend en charge la construction de la maison médicale car elle souhaite que la population puisse bénéficier des services médicaux pour son bien-être.

Monsieur le Maire rappelle que les maisons médicales sont des équipements pluridisciplinaires dispensant des soins de santé primaires, continus, polyvalents et accessibles à toute une population. Leurs actions visent une approche globale de la santé.

Pour ce qui concerne la maison médicale projetée sur la commune de Montboucher sur Jabron, sa construction sera conforme aux exigences de la réglementation thermique RT 2012. La maison médicale sera divisée en entités.

- services paramédicaux (kinésithérapeute, ostéopathe et orthopédiste),
- Cabinet médical comprenant :
 - o communs : salle d'attente, local technique, local ménage, toilettes, dégagement.
 - o médecins : psychiatre, médecine générale, salle de repos, archives, rangement, patio.
 - o orthophoniste, diététicienne, cabinet infirmiers.

Le montant estimé pour ce projet par « Habitat Dauphinois », maître d'ouvrage délégué par la commune, est de :

- charges foncières : 327 891,00 euros H.T.
- prestations intellectuelles et honoraires divers : 149 801,00 euros H.T.
- travaux de construction : 655 594,00 euros H.T.

soit un montant total pour la réalisation de la maison médicale de 1 133 286,00 euros H.T. (1 359 943,20 euros TTC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

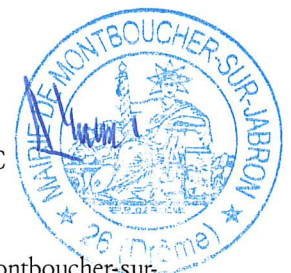
- approuve le projet d'aménagement d'une maison médicale en rez-de-chaussée d'un immeuble à construire situé Rue Saint-Martin à Montboucher sur Jabron, projet établi et estimé par le maître d'ouvrage délégué « Habitat Dauphinois »,
- décide d'autoriser la réalisation de la maison médicale pour un montant estimé à 1 133 286,00 euros H.T. soit 1 359 943,20 euros TTC,
- accepte le plan de financement ci-annexé,
- sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant souhaité de 125 000 euros, auprès de l'Etat au titre de la Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - année 2019.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron.

le 13 décembre 2018.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC

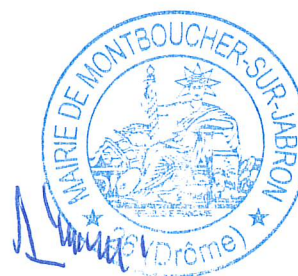


PLAN DE FINANCEMENT
MAISON MEDICALE

DEPENSES H.T.		RECETTES	
CHARGES FONCIERES	327 891,00 euros	D.E.T.R. - année 2019 (25 % du H.T., plafonnée à 500 000 euros H.T.de travaux	125 000,00 euros
TRAVAUX DE CONSTRUCTION	655 594,00 euros.	Fonds propres	1 008 286,00 euros
PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET HONORAIRES	149 801,00 euros.		
TOTAL H.T.	1 133 286,00 euros	Total H.T.	1 133 286,00 euros

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron.
le 13 décembre 2018.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction

Conseil Municipal du 11 décembre 2018.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

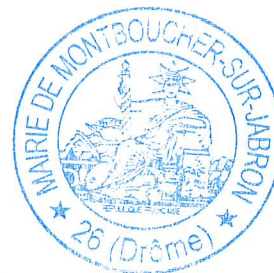
- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 14/11/2018 : marché passé pour l'exploitation du service public d'eau d'irrigation – contrat établi pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 avec SUEZ – MONTELMAR pour un montant de 5 366 euros H.T. par an (6 439,20 euros TTC par an).
- 2) Décision du 26 novembre 2018 : contrat d'assurance des biens, établi avec GROUPAMA - Montpellier (34) pour une durée de 5 ans pour un montant total de 12 282,01 euros TTC/an.

Fait à la date sus indiquée et affiché le 14 décembre 2018.
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2018.

Syndicat d'Irrigation Drômois – rapport d'activité 2017

Rapporteur Monsieur André JOUFFRE

Le document est mis à la disposition du public au secrétariat de mairie

Point sur le travail des agents du service technique

- nettoyage du village, de la fontaine, du cimetière et pose de vitrage sur panneau extérieur
- tailles diverses, débroussaillage et ramassage des feuilles dans le village, MJC, théâtre de verdure, golf, écoles ...
- divers travaux à la MJC et aux écoles
- pose de bordures et de « Pieto » à la M.J.C.
- nettoyage et plantations hivernales dans les bacs à fleurs
- démontage divers pour travaux du centre ancien
- montage et démontage du podium à la salle des fêtes
- enlèvement d'arbre tombé « Chemin des Chênes »
- pose panneau de stationnement interdit en face de la Poste
- aide à la MJC pour le marché de Noël
- nettoyage de la « sucette » publicitaire devant les écoles
- intervention suite à accident
- réparation et nettoyage des tables « brasserie »
- pose et enlèvement de panneaux indicatifs suivant diverses manifestations
- divers travaux au stade : tonte, traçages, etc
- aide à la cantine
- formations
- distributions du courrier municipal
- mise en place des décorations de Noël dans le village et aide à la décoration de la salle des fêtes, mairie, salle du conseil
- enlèvements des encombrants (cuisinière, matelas !)

Information financière du syndicat des eaux – branche Citelle

- investissements en perspective
 - o travaux centre du village sont avancés et financé sur le budget 2018
 - o travaux d'amélioration du rendement (sectorisation, fonctionnement différent pour faire baisser les pressions, ...)
 - o rénovation des tuyauteries du réservoir de Rotary
 - o mise en place de chloration et rénovation de l'armoire du réservoir
 - o différents travaux de maintenance : serrurerie, ballon bélière, ...
 - o renouvellement de canalisations en liaison avec les travaux du Département (RD540 Montélimar à Montboucher sur Jabron)
- proposition d'augmenter d'environ 2% le tarif de l'eau pour 2019
 - o abonnement : de 63 € à 65 €
 - o prix du m³ : de 0,97 € à 0,99 €/m³

D201812_010

Mairie – 45, Rue Fortuné Jacquier – 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

☎ 04 75 46 08 14 – 📠 04 75 51 99 98 – mairie.montboucher@montboucher26.fr – <http://montboucher-sur-jabron.fr>

- une facture de 120 m3 passerait de 202 € à 206,57 €
- gain escompté pour le syndicat : 6 500 €

Marché de Noël

Organisé les 24 et 25 novembre par la M.J.C., a attiré encore de nombreuses personnes autour d'exposants qui sont en augmentation. Activité intensive durant ces deux journées.

Jumelage

Pour promouvoir les rencontres entre les deux villes jumelées, vente de paniers de produits « Italien » lors du marché de Noël. Il existe également des points de vente pour commander des paniers durant les fêtes de fin d'année : Epicerie, Poste et mairie.

Quelques dates

- 22/12/2018 : Noël des enfants organisé par le comité des fêtes
- 12/01/2019 : vœux de la municipalité
- 20/01/2019 : repas des anciens